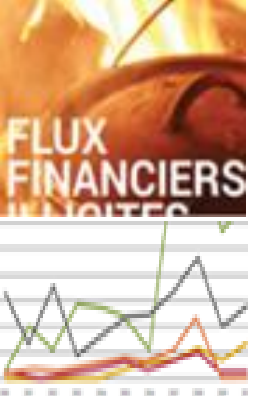


MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (MPBGLCC)

ATELIER REGIONAL DE LANCEMENT DES ACTIVITES PILOTES POUR LA MESURE DES FLUX FINANCIERS ILLICITES (FFI) EN AFRIQUE



SITUATION DE LA LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES AU GABON



Partenaires



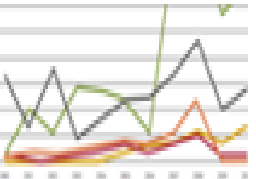


1. Cadre Institutionnel ,Légal et Règlementaire

- Création au sein du Gouvernement Gabonais d'un Ministère dédié à la Bonne Gouvernance;
- Création dès 2003 de la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (**CNLCEI**), Autorité Administrative Indépendante, devenue depuis le 22 mars 2021 la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite(*Loi n°041/2020 du 22 mars 2021 modifiant certaines dispositions de la loi n°002/2003 du 7 mai 2002; Loi n°042/2020 du 22 mars 2021 modifiant certaines dispositions de la loi n°003/2003 du 7 mai 2002*).
- Mise en place de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (**ANIF**) ,organe en charge de la surveillance des Flux Financiers, en relation avec les Établissements financiers. L'ANIF est régie par le **Règlement communautaire N°01/CEMAC/UMAC/CM du 16 avril 2016 portant Prévention et Répression du Blanchiment des Capitaux , du Financement du Terrorisme et de la Prolifération en Afrique Centrale.**




1. Cadre Institutionnel ,Légal et Règlementaire







- Notre pays le Gabon dispose des administrations régaliennes notamment la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et la Direction Générale des Impôts chargées de veiller à la régularité des Flux Financiers. Ces administrations ont mis en place des réformes visant la dématérialisation des systèmes de paiement.
- La réforme du système judiciaire de 2019 a permis la création des Tribunaux et des Cours spécialisés ,destinés à la répression des infractions liées aux activités minières, forestières, halieutiques illégales.

2. Stratégie et Acteurs de lutte contre les FFI

- 
- Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement Gabonais a élaboré un Document de Stratégie de Lutte Contre la Corruption et le Blanchiment des Capitaux (**DSLCCBC**). Ce document cible 10 secteurs prioritaires susceptibles de faire l'objet de trafic illicite.

Cette stratégie est pilotée par l'ANIF et la CNLCEI.

- 
- 
- 
- 
- La vision qui oriente la mise en œuvre du DSLCCBC se décline par le concept dénommé **PRECIS** (Prévention, Education, Conditions, Incitations, Sanctions).
 - Parmi les acteurs intervenant au Gabon dans la lutte contre les flux financiers illicites, nous pouvons donc citer : l'Agence Nationale d'Investigation Financière (**ANIF**), la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (**BEAC**), et son bras séculier la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (**COBAC**) et le Groupe d'Action Contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (**GABAC**).



3. Collaborations inter-agences ou inter-institutions

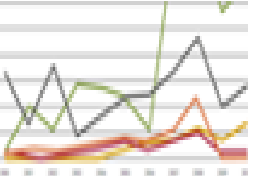
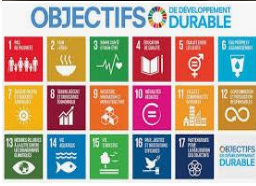
- Dans le cadre des actions menées, une collaboration a été initiée entre la CNLCEI, les Forces de sécurité et le Parquet de la République;
- De même entre l'ANIF, le Secteur bancaire et le Parquet de la République pour les infractions en matière de blanchiment de capitaux;
- Avril 2021: Lancement d'une étude diagnostique sur l'évaluation nationale de la gouvernance, la corruption et le risque des flux financiers illicites dans la mise en œuvre de politiques publiques.

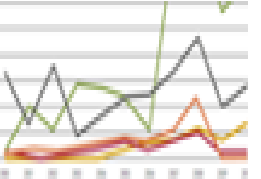
4. les flux financiers illicites d'origine commerciale soupçonnés pour le Gabon

- **Toutes origines confondues de flux** (*exportations, importations, investissements vers le pays concerné, investissement vers l'étranger, contrats publics*) et **sans études approfondies**, les flux financiers illicites soupçonnés pour le Gabon sont la **Fraude fiscale**, la **violation des règles du marché**, la **corruption** et le **blanchiment des capitaux**.

6. Attentes vis-à-vis du projet pilote.

- Mener études approfondies pour estimer les 4 flux financiers précités (*Fraude fiscale, Violation des règles du marché, Corruption et Blanchiment de capitaux*);
- Contribuer à opérationnaliser les objectifs 16.4 et 16.5 et notamment la réduction des flux financiers illicites, le renforcement du recouvrement des biens volés, la lutte contre toutes les formes de criminalité organisée, la réduction considérable de la corruption sous toutes ses formes;
- Renforcer les capacités de tous les Acteurs luttant contre les FFI;
- *Mettre en place un Mécanisme de mesure et de partage de données liées aux FFI.*





Merci de votre attention